

TABLE DES MATIERES

FORMATION ET ENTRAINEMENT EN MATIERE DE MAITRISE DE LA VIOLENCE	1
1. PROBLEMATIQUE	1
2. METHODOLOGIE	1
3. CONSTATATIONS, SYNTHESE ET CONCLUSIONS	2
3.1. Considérations générales	2
3.2. Considérations sur le Comité pédagogique	3
3.3. Considérations sur les PC	3
3.4. Le constat au sein des écoles de police	5
3.5. Conclusions	6
NOTES	7

FORMATION ET ENTRAÎNEMENT EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE LA VIOLENCE¹

1. PROBLEMATIQUE

La circulaire GPI 48 du 17 mars 2006 relative à la formation et à l'entraînement en maîtrise de la violence des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police (*M.B., 14 avril 2006*) a pour objet d'organiser la formation et l'entraînement dans les différents domaines de la maîtrise de la violence pour l'ensemble du personnel du cadre opérationnel des services de police et ce, conformément à ce qui est généralement prévu dans les textes statutaires qui sont d'application dans ce cadre et en particulier conformément aux principes généraux du bien être au travail. Les directives de la circulaire visent à assurer le développement et l'amélioration constants des matières enseignées ainsi que leur adéquation avec les besoins du terrain.

Dans le prolongement de cette circulaire ministérielle, le Comité permanent P a estimé que la formation en matière de maîtrise de la violence au sein des académies de police ainsi que son application dans le service de police intégré, structuré à deux niveaux méritaient une attention particulière. Il a par conséquent été décidé qu'il convenait notamment d'analyser dans quelle mesure ladite formation s'inscrit dans les options fondamentales prises à la fois par le législateur dans les lois de 1992 (LFP²) et de 1998 (LPI³) et par le gouvernement dans le plan national de sécurité, de même que d'examiner si le tout est compatible avec une approche de « Community Policing ».

2. METHODOLOGIE

Dans le contexte de l'enquête en question, il a notamment été décidé : (1) de vérifier le fonctionnement général du Comité pédagogique créé par la circulaire ministérielle (y compris ses cinq groupes de travail), notamment dans sa fonction de développer les contenus des programmes de formation et d'entraînement et d'élaborer les supports pédagogiques ; (2) de solliciter les académies, écoles et centre de formation de la police, afin de recueillir leur commentaires quant à l'uniformité des matières enseignées ainsi que la coordination des formations en la matière ; (3) au travers des témoignages des spécialistes en maîtrise de la violence, lesquels assurent au sein des académies les formations des membres du personnel des unités opérationnelles, analyser l'application concrète de la circulaire au sein des services de la police intégrée et sa comptabilité avec le concept de police de proximité.

Un premier examen de la mission confiée au Service d'enquêtes P a permis de distinguer deux grandes orientations, lesquelles peuvent être qualifiées de « *pédagogique* » et de « *pratique policière* » dans les services de police *s.l.* En effet, eu égard à l'application de la circulaire ministérielle GPI 48, la formation en matière de maîtrise de la violence est actuellement chapeautée par un Comité pédagogique. Ce Comité pédagogique (1) a pour objet de développer les contenus des programmes de formation et d'entraînement et d'élaborer les supports pédagogiques, (2) est composé de représentants de la police locale, de la police fédérale, des écoles de police et de la Cellule situations de danger, et (3) peut constituer des groupes de travail et fonctionne sous la responsabilité du Directeur de la formation de la police fédérale.

Au-delà des missions confiées à ce Comité pédagogique, les formations sont quant à elles dispensées pratiquement dans les académies, écoles et centres de formation de la police, à la fois par les aspirants et pour les membres du personnel en formation continuée. Il s'en dégage des « pratiques policières ».

Les devoirs d'enquête dans ce dossier ont par conséquent été scindés en deux volets. Un premier volet « pédagogique » dans lequel nous avons examiné (1) le fonctionnement général du Comité pédagogique (fréquence des réunions, dynamique, convocations, communication des ordres du jour et des projets de programmes de formation, présences, absences, pierres d'achoppement, etc.), (2) le processus décisionnel au sein de celui-ci, (3) le fonctionnement des cinq groupes de travail (fréquence des réunions, dynamique, convocations, présences,

absences, élaboration des programmes de formation, pierres d'achoppement, etc.), (4) le processus décisionnel au sein de chaque groupe de travail, (5) la communication transversale entre les groupes de travail, (6) le rôle du Directeur de la formation dans ce cadre.

Un second volet « pratique policière » pour lequel nous avons sollicité le témoignage des responsables de formation en maîtrise de la violence directement au sein des académies de police. Il ressort en effet des premières informations en notre possession que ces formations, bien qu'agrées, présentent des divergences dans le contenu, la durée ou dans le mode de présentation. Dans ce cadre, nous avons sollicité de ces institutions les divers supports de formation, afin de pouvoir les analyser et les comparer. Néanmoins, il a été opté de limiter le champ d'investigation aux matières relatives à la contrainte sans arme à feu et avec arme à feu. Ici, d'emblée, il convient de relever le manque de collaboration de certaines académies de police, lesquelles n'ont même pas répondu à la requête du Comité permanent P.

Particulièrement, de manière transversale, les principes déontologiques et légaux seront examinés également.

Si deux responsables de la formation au sein d'académies de police ont déjà été rencontrés en 2007⁴, il est prévu en 2008 que les enquêteurs se rendent dans les autres centres de formation pour s'entretenir directement avec les spécialistes en maîtrise de la violence. L'objectif étant (1) de comparer le planning théorique de formation avec la formation effectivement dispensée, (2) de percevoir auprès des aspirants ou des membres du personnel les problèmes pratiques rencontrés lors de ces formations, (3) de percevoir les lacunes dans le programme de formation, (4) d'observer si les bases légales, et surtout les aspects d'opportunité et de proportionnalité dans l'utilisation de la violence sont connus. Sur cet aspect, les constatations relevées dans le présent rapport sont donc partielles.

3. CONSTATATIONS, SYNTHESE ET CONCLUSIONS⁵

3.1. CONSIDERATIONS GENERALES

La mission et les principes de base du fonctionnement du Comité pédagogique ont été définis dans la circulaire GPI 48. Sur cette base, cinq groupes de travail ont été constitués : PC I (plat-forme) Déontologie et aptitudes psychosociales ; PC II Tactiques d'intervention policières ; PC III Contrainte sans arme à feu ; PC IV Contrainte avec arme à feu ; PC V Chiens de police.

Le contrôle a été effectué par le biais d'auditions/entretiens, ou de simple participation en qualité d'observateur au sein des PC susvisés.

Le comité pédagogique au sens de la circulaire ministérielle GPI 48 est constitué des PC I à V et de la plate-forme stratégique. Dans chaque PC, il y a des membres de chaque école de police ou campus, voire des experts externes. C'est le seul niveau où des experts externes peuvent être impliqués, conformément à la GPI 48.

A la demande du Directeur de la formation, les directeurs d'écoles ont désigné des experts de leur institution dans les matières visées à la GPI 48 pour les différents PC. Quant à la plate-forme stratégique, c'est le Directeur général du personnel de la police fédérale qui a adressé une note aux différents responsables afin qu'ils désignent un représentant. Pour les chefs de corps de la police locale, c'est la Commission Permanente de la Police Locale (CPPL) qui a procédé à leur choix.

Il y a dans chaque PCP (cellule de la plat-forme) un président et un vice-président. Ces derniers représentent leur PC respective au sein de la plate-forme stratégique.

Les PC se réunissent en moyenne une fois par mois. A l'occasion, des sous-groupes se forment et se réunissent autant que nécessaire. La plate forme se réunit tous les quatre mois.

La cellule GSD (gevaar situatie/situation de danger) de la police fédérale est présente dans chaque PC. Le représentant de la cellule aide le président et le vice-président à mener la réunion. Ce représentant ne participe pas à la prise de décision. C'est la même chose au sein de la plate-forme stratégique.

3.2. CONSIDERATIONS SUR LE COMITE PEDAGOGIQUE

Le rôle principal du Comité pédagogique est la formation et l'entraînement. Nous avons particulièrement analysé sa fonction de développer les contenus des programmes de formation et d'entraînement et d'élaborer les supports pédagogiques.

Pratiquement, il travaille en quatre phases : (1) détermination des techniques/tactiques, (2) élaboration d'un programme de formation, des contenus, (3) rédaction des supports pédagogiques (manuels des « trainers » et manuels des « users »), (4) rédaction de fiches de leçons, d'évaluation, des dossiers d'agrément.

Dans ce cadre, des freins au bon fonctionnement ont été constatés. Nous citons notamment :

- le manque de bilinguisme au sein des PC : il est nécessaire d'y traduire toutes les discussions en temps réel, ce qui entraîne une perte de temps. Tous les procès-verbaux de réunions, les documents de travail doivent également être traduits ;
- la disponibilité : la fréquence des réunions pose problème pour certaines personnes qui ont des difficultés à se libérer. Certains experts ne viennent jamais non plus. Les absences ont pour conséquence que des explications doivent être fournies à nouveau par la suite, même si un consensus avait été obtenu ;
- le niveau des compétences techniques est parfois différent d'une école à l'autre, ce qui nécessite une adaptation ;
- les compétences rédactionnelles font défaut : les techniciens sont aptes à développer des tactiques et des procédures, mais ils ne sont pas formés pour rédiger un support de cours correspondant. La Cellule GSD reprend par conséquent beaucoup de rédactions à son niveau, y compris la traduction ;
- les différences culturelles entre francophones et néerlandophones, entre origines policières, entre écoles de police doivent être gommées. Il y a en effet encore des irréductibles qui résistent au changement et des métiers spécialisés qui sollicitent des formations spécialisées (DGJ, WPR). Les exigences des spécialités et particularismes ont en effet dilatoire sur les procédures de décisions, mais une amélioration a quand même été remarquée au fil du temps.

Au terme de la phase d'élaboration et de rédaction d'un support de cours s'enclenche le processus décisionnel, lequel présente deux niveaux. En effet, les décisions sont prises par les PC et on les considère comme acquises à partir du moment où le procès-verbal de réunion a été approuvé par les membres de la PC. Les Présidents de PC viennent ensuite présenter les résultats des travaux à la Plate-forme. Une fois approuvé par la Plate-forme, les documents sont réputés définitifs.

Un collaborateur de la Direction de la formation (DSE) qui chapeaute le fonctionnement de la Plate-forme pour le directeur de la Formation, estime dans un premier temps la plate-forme stratégique a du trouver ses marques, notamment pour le processus décisionnel. En effet, lors de la réunion de février 2007, il a été décidé de remettre à nouveau une copie de tous les documents qui avaient été approuvés jusque là et il a été demandé une analyse pour la réunion de juin. Lors de cette réunion, un membre a déclaré qu'il n'avait pas pu lire tous les documents et leur approbation a à nouveau été remise de quatre mois. A ce jour, le processus d'approbation suit son cours de manière normale.

A ce jour, les écoles sont sensées travailler avec les documents approuvés au sein des cellules. C'est la même chose pour les zones de police qui assurent leur formation continuée. Une vingtaine de supports de cours approuvés au niveau de la Plate-forme sont mis à disposition dans les deux langues sur POLDOC. Cela ne peut que favoriser l'uniformisation des procédures de travail.

3.3. CONSIDERATIONS SUR LES PC

Les considérations décrites ci-dessous portent de manière générale sur le fonctionnement des PC. Ces considérations constituent la synthèse des rapports ponctuels rédigés par les commissaires auditeurs du Service d'enquêtes P ayant participé en qualité d'observateurs à ces réunions.

Les constatations positives suivantes ont été relevées :

- La discussion est apparue comme constructive et structurée, permettant un consensus et une prise de décision ;
- Les deux langues nationales sont utilisées. Les débats sont non conflictuels ;
- Il a été relevé un souci permanent des participants de tenir compte des avis émis par les autres PC lorsque le sujet traité concerne des domaines de compétences frontalières entre les différentes PC ;
- Les participants portent en permanence un intérêt concret quant au respect de la légalité et des principes de sécurité. En outre, la dimension pédagogique des choses est évaluée en permanence ;
- La discussion a porté également sur la rédaction et le développement de brochures didactiques (tir derrière couvert, principes de base du tir, tir pénombre, simunition FX⁶). Dans ce cadre, des principes de travail ont été conclus. Concrètement, pour ces brochures, il y aura un recueil complet et exhaustif à destination des formateurs spécialistes et une brochure de synthèse (avec des photos), à destination des « formés » ;
- Pour le PC IV, nous avons constaté que le président gère correctement les débats, notamment en veillant à la traduction des exposés de chacun, qu'il y a un ordre du jour, lequel est respecté, tout en laissant une marge de manœuvre pour les imprévus, qu'il n'y a pas de processus décisionnel, dans la mesure où les points sont abordés et des plannings sont fixés, mais sur le fond de la matière, aucune décision n'est prise (il y a des renvois vers la plate-forme stratégique ou vers le collège des DG).
- Pour le PC V, la composition n'attire aucun commentaire, il s'agit de techniciens reconnus dans le domaine cynophile ;
- La charge de travail n'est pas estimée comme excessive, la motivation, l'ambiance positive et le climat positif sont présents malgré une lenteur marquée des travaux ;
- La Plate-forme stratégique n'est pas considérée comme un obstacle ou une contrainte, même si elle n'est pas perçue comme un soutien.

Les points à améliorer suivants ont été relevés :

- Les participants font part de certaines remarques pertinentes relatives à la lenteur du processus d'implémentation des techniques développées par les PC au niveau de la police intégrée. Il fut question d'une part, de la lenteur des prises de décisions (ou de non-décisions) au niveau de la Plate-forme stratégique et d'autre part, de la non participation chronique de certaines écoles, écoles qui génèrent entre autre le plus grand nombre de critiques quant au contenu des propositions émises ;
- Il est relevé l'existence d'un problème logistique qui aurait déjà dû faire l'objet d'une solution depuis que les PC existent. Les différents groupes de travail sont amenés à réaliser des brochures explicatives, contenant des photographies didactiques, à l'intention des futurs élèves. Les photos en question sont réalisées de manière artisanale par les membres des PC avec leur propre matériel personnel durant leur temps libre. Il aurait été plus judicieux de faire ce type de travail par le service compétent de la police fédérale, d'autant plus qu'il est également question de créer des DVD didactiques ;
- L'absence de participation d'unités opérationnelles au sein du PC ;
- La question du caractère contraignant des décisions prises en PC à l'égard des unités opérationnelles ;
- La nécessité de bien distinguer les notions de formations (acquisition de nouvelles compétences) et d'entraînement telles que définies dans la GPI 48 ;
- La plate-forme stratégique souhaite modifier la composition des PC. Au stade actuel, ceux-ci (composés uniquement des représentants des écoles de police) n'invitent des experts externes que de manière sporadique, or il y a un souhait d'étendre la composition permanente à des experts externes ;
- Le PC a connu des problèmes d'agenda. Il est soulevé le manque de règlement d'ordre intérieur ou de règle de quorum.
- L'aspect linguistique freine le travail du PC, dans la mesure où certains membres ne comprennent pas du tout d'autre langue nationale ;

- Le manque de méthodologie entraîne des redites, des tours de table interminables et des changements d'option en cours d'exécution.

3.4. CONSTAT AU SEIN DES ECOLES DE POLICE

Afin de pouvoir analyser et comparer les formations dispensées dans les académies, écoles et centres de formation de la police, le Comité permanent P a sollicité de leur part les supports de cours destinés à la formation « Contrainte sans arme à feu » et « Contrainte avec arme à feu ».

L'objectif est ici d'analyser dans quelle mesure elle peut s'inscrire dans les options fondamentales prises par le législateur dans la loi de 1998 (LPI), dans celle de 1992 (LFP) et le plan national de sécurité, de même que d'examiner si le tout est compatible avec une approche de « Community Policing ».

Il convient de préciser que tous les centres de formation, académies et écoles de la police intégrée ont été sollicités. Cependant, certaines écoles ne nous ont pas adressé leurs supports de cours.

Des entretiens ont déjà eu lieu à Gent et Anvers. Le DGP (DGS) de l'époque, Monsieur Alain Duchatelet, a également été rencontré.

Il en ressort que :

- Concernant la réglementation : le souci d'élaborer une réglementation uniforme est bien présent, mais les acteurs sont confrontés aux disparités de formation issues de philosophies encore divergentes en la matière. Des luttes de concurrence sont bien présentes et sont alimentées par l'ignorance de ce que font les autres. Début 2007, il est apparu inacceptable que plus de six ans après l'intégration des services de police, il n'ait pas été réussi d'élaborer des textes acceptables en la matière. En septembre 2008, force est de constater qu'une vingtaine de supports de cours sont bel et bien finalisés et diffusés au sein de toutes les composantes de la police ;
- Concernant les spécialistes : les spécialistes en maîtrise de la violence ont manifestement de fortes personnalités et il a été constaté qu'à la fois au niveau fédéral et au niveau local, chacun prétend avoir les meilleurs spécialistes. Or, nous avons pu constater que l'expertise est équivalente à tous les niveaux. La perception négative du début est issue de l'ignorance des autres expertises, de l'ignorance des programmes préexistants au sein des écoles, à un manque de communication. A ce jour, les experts travaillent de concert ;
- Concernant l'application de la GPI 48 : la stricte application de la circulaire GPI 48 est estimée irréalisable par certains, pour des motifs organisationnels et/ou liés à la charge de travail sur le terrain, ou encore pour le motif de défaut d'infrastructure. A ce propos, le collaborateur de la DES a tenu à préciser certains aspects. Concernant la fréquence des entraînements, il a été constaté que les corps de police qui respectaient les normes de formation et d'entraînement ont peu de difficultés à respecter la GPI 48 dans la mesure où celle-ci est moins contraignante que toutes les directives respectives des anciens corps.
- Concernant les infrastructures, il est admis qu'il y a un problème de stands de tir et de terrains d'entraînements, mais ce n'est pas la GPI 48 qui a créé cette situation. En outre, concernant la contrainte sans arme à feu, la GPI est moins contraignante que les anciennes réglementations, les cours ne nécessitent plus un dojo et une tenue spécifique, elle peut avoir lieu en uniforme dans un local normal. Par contre, ce qui pose encore problème, c'est le petit équipement. Les jeux de rôle et exercices pratiques nécessitent des projectiles colorants et des protections appropriées. Or, ces équipements font défaut. La formation pour les bâtons télescopiques nécessite des bâtons en mousse et des coussins de frappe, etc.
- Concernant l'implication de civils dans les formations et entraînements : force est de constater que des tiers civils peuvent être consultés afin de venir expliciter leurs techniques et que des entreprises privées peuvent venir présenter leur derniers produits, à la seule condition que ces consultations ou présentations aient lieu au niveau des PC ou de la plate-forme stratégique et non pas au niveau des académies ou écoles. Le Comité permanent P approuve cette approche ;

- Concernant l'association de zones de police pour les formations et entraînements : témoignage de solidarité latérale, mais aussi garantie d'une vision commune dans tous les corps de police concernés, cette manière de procéder ne peut être soulignée que positivement. Cette vision commune ne doit cependant pas se limiter aux aspects purement techniques de la maîtrise de la violence, mais doit être étendue également au volet déontologique et à l'adoption d'une vision conforme à celle imposée par les autorités de police. dans ce cadre, la désignation d'un coordinateur, supervisant l'ensemble du projet, par exemple au niveau provincial ou arrondissemental, est conseillé.

3.5. CONCLUSIONS⁷

La direction de la Formation (DES) et la cellule GSD ont des problèmes de capacité pour la gestion de front de toutes les PC et de la plate-forme stratégique. Ces problèmes de capacité sont notamment liés à la problématique de la rédaction des brochures et au manque de bilinguisme au sein des PC. Mais la DES est également victime de son succès et elle a dû voir naître trois PC complémentaires : PC Cavalerie (travail du policier seul sur son cheval), PC Techniques individuelles en maintien de l'ordre, PC Travail en civil.

Le travail au sein des PC est parfois freiné par un manque de méthodologie et l'ensemble du processus d'élaboration des supports de cours est dilatoire.

Certains aspects techniques et/ou des spécificités opérationnelles (de certains services) ne trouvent pas de solution immédiate. Les débats sont alors exportés vers d'autres autorités de décisions (dont les DG de la police fédérale)

La première réussite du système mis en place, c'est le fait que des spécialistes des matières commencent à se connaître et à se consulter.

Néanmoins, la stricte application de la circulaire GPI 48 est estimée difficilement réalisable par certains acteurs, pour des questions de manque d'infrastructure ou pour des motifs organisationnels et/ou liés à la charge de travail sur le terrain l'analyse de la DES ne va pas dans le même sens, elle pointe du doigt les questions de petits matériels didactiques plutôt que la charge de travail, moindre que sous l'empire des réglementations antérieures.

L'intérêt marqué du Comité P pour cette problématique et la présence sporadique d'enquêteurs en qualité d'observateur lors des PCP et de la plate-forme stratégique ont sans nul doute suscité des réactions positives en vue de (re)dynamiser le travail global en la matière.

NOTES

- 1 Dossier 2007/6071.
- 2 Loi sur la fonction de police.
- 3 Loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.
- 4 Rapport 45245/2007 du Service d'enquêtes P.
- 5 Rapports 23559/2007, 45245/2007, 51034/2007, 55246/2007, 56864/2007, 61756/2007, 66675/2007, 115068/2007 et 117947/2007 du Service d'enquêtes P.

6 Munitions non létales contenant une substance colorante, destinées aux exercices.

7 Selon le Directeur général de l'appui et de la gestion dans sa lettre du 03/02/2009 avec référence dpf (052824-f, note relative au rapport Comité P relatif à la formation et l'entraînement en maîtrise de la violence des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police) la situation décrite dans le rapport du Comité P est en tous points conforme à la réalité ou à l'image que l'on peut s'en faire et n'appelle ni remarques, suggestions ou questions particulières.

Le rapport a parfaitement identifié les difficultés auxquelles est confrontée la Cellule situations de danger (GSD) qui coordonne les activités du Comité pédagogique : manque de disponibilité des membres des différentes Cellules pédagogiques, manque de bilinguisme, manque de compétences techniques de certains, manques de compétences rédactionnelles pour la plupart, Tous ces freins concourent effectivement à imprimer une certaine lenteur dans le processus de développement des contenus des programmes de formation et d'entraînement en maîtrise de la violence, et dans celui de l'élaboration des supports pédagogiques correspondants.

Comme le souligne le rapport, cette situation est encore accentuée par le manque de capacité de la Direction de la formation et de la GSD en particulier qui voit ses tâches de coordination d'une part (fixées par la GPI 48) s'étendre à de nouveaux domaines : Techniques individuelles d'intervention dans le cadre des patrouilles à cheval, Techniques individuelles en maintien de l'ordre et Techniques d'intervention en civil, et d'autre part ses projets en termes de recherche et développement (tâche également dévolue par la GPI 48) s'accumuler au rythme des avancées dans la matière et de l'identification des besoins : (ré)organisation des matières (formations et autres) concernant les chiens de police, armes à létalité réduite, problème des tireurs fous, nécessité (?) de maintenir l'armement collectif, création de centres provinciaux d'entraînement, vademecum pour Spécialistes en maîtrise de la violence,....

Si le rapport enfin renforce la Direction de la formation dans l'orientation générale prise pour la mise en œuvre de la GPI 48 et la méthode de travail développée pour y parvenir, il insiste essentiellement sur la nécessité d'accélérer le processus mis en place pour permettre une application uniforme et efficace plus rapide de la Circulaire. Le Directeur précise encore dans sa lettre du 3 février 2009 que : diverses démarches vont être entreprises, tant en interne (développement de la transversalité et de l'appui mutuel entre les différents services de la DSE) qu'en externe (collaboration avec les unités opérationnelles de police locale et fédérale) pour activer le développement des matières du domaine de la maîtrise de la violence. Diverses actions sont ainsi déjà coordonnées par la GSD pour : la mise au point d'un module de formation continuée et la réalisation du manuel correspondant par la ZP Montgomery ; un projet similaire par la ZP Polbru ; la réalisation de manuels d'armement par la PZ Gent, la PZ Hazodi,... D'autres sont encore programmées avec les ZP Polbruno (utilisation Airsoft), Liège (danger des agressions au couteau), Eupen, Malmédy, etc...